

ABONNEMENT.

Saumur	
1 an	30 fr.
6 mois	16
3 mois	9
Poste	
1 an	35 fr.
6 mois	18
3 mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
9, place de la Bourse,

SAUMUR

26 Mai 1884.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 24 mai.

M. Jules Ferry monte à la tribune et dépose un projet de résolution tendant à la révision partielle de la Constitution. Il donne lecture de ce document qui ne comprend pas moins de 83 pages de petit texte. Il n'a pas été fait de changements au projet du gouvernement. L'exposé des motifs ne nous apprend rien de nouveau. Il faut cependant citer une phrase instructive qui sert de pierre angulaire au projet de M. Ferry. S'il se décide à le soumettre aux délibérations des deux Chambres, ce n'est pas que le pays soit bien affolé de révision, non; M. Ferry estime que cette agitation révisionniste est très-apaisée. Mais, néanmoins, la question a été posée et M. Ferry pense qu'il faut profiter de la période de calme qui a suivi les succès du Tonkin pour mettre cette question entre les mains des sages et la résoudre.

M. Ferry a insisté: « Plus tard, a-t-il dit, on pourrait se trouver en présence d'une situation parlementaire et gouvernementale plus chancelante. Profitons du moment! »

M. le président du conseil demande à la Chambre de limiter la révision d'une façon précise et de ne pas faire du congrès la plus redoutable des aventures, en donnant le champ libre aux adversaires du régime républicain.

En conséquence, l'article 3 de la loi du 25 février 1875 qui permet de mettre en question la forme du gouvernement devra être abrogé.

Les articles relatifs à l'élection des sénateurs ne devront plus avoir de caractère constitutionnel et pourront dorénavant être modifiés par les voies législatives ordinaires. Le gouvernement voudrait seulement conserver une catégorie de sénateurs élus par le Parlement tout entier; le mandat de sénateur

aurait la même durée que le mandat de député; le nombre des délégués électeurs serait accru d'une façon notable.

En matière de finances, la Chambre devra avoir le dernier mot, certains services publics ne pourront cependant être modifiés que par l'accord des deux Chambres. Enfin, les prières publiques seront supprimées. (Applaudissements à gauche.)

Après cette lecture, la Chambre adopte à l'unanimité un projet ouvrant un crédit de 1,665,695 fr. pour l'Ecole centrale des arts et manufactures et reprend la discussion de la loi de recrutement militaire.

M. Margaine développe un contre-projet qui maintient le système actuel, mais admet certaines dispenses temporaires que les nécessités du budget rendent indispensables. M. Margaine réserve ce projet pour la seconde délibération.

M. Laroche-Joubert admet le remplacement pour les jeunes gens instruits.

M. Laisant réclame la suppression de la deuxième partie du contingent et du volontariat, ainsi que des dispenses aujourd'hui admises.

Ce sera certainement au courant de cette semaine que les bureaux de la Chambre seront appelés à nommer la commission chargée d'examiner le projet de révision.

Suivant toutes probabilités, en raison de l'importance de la question, cette commission sera composée de 22 ou de 33 membres.

On annonce déjà un certain nombre d'amendements qui vont être déposés après le projet du gouvernement.

Nous signalerons particulièrement ceux que M. Floquet va présenter.

M. Floquet veut demander:

1° L'élection du Sénat par le suffrage universel;

2° La suppression de toutes les dispositions concernant le droit du Président de la République de dissoudre la Chambre des députés, sur l'avis conforme du Sénat;

3° L'attribution aux Chambres seules du

droit de fixer l'époque de l'ouverture et de la clôture de leurs sessions;

4° La réduction de sept à cinq ans de la durée des pouvoirs du Président de la République.

M. Floquet estime qu'en faisant élire le Sénat par le suffrage universel, on doit lui donner des pouvoirs égaux à ceux de la Chambre en matière financière. De la sorte il supprime la question qui se pose actuellement et qui est relative à la restriction des attributions financières du Sénat.

Un grand nombre de sénateurs s'étaient rendus au Palais-Bourbon pour entendre la lecture du projet de révision.

De l'avis général, il résulte que le Sénat, plutôt que de voter l'amputation proposée, repoussera complètement le projet du gouvernement.

Chronique générale.

Il y a eu treize ans avant-hier samedi, 24 mai, que M^r Darbois, M. l'abbé Deguerri, les RR. PP. Allard, Clair et du Coudray ont été assassinés.

Cette exécution avait moins pour but de supprimer des personnalités ennemies du communalisme que d'affirmer que la République du 4 Septembre devait être athée, et c'est surtout pour donner une sanction sanglante, inoubliable comme les grands forfaits, à l'athéisme, que l'exécution a eu lieu dans les conditions effroyables que l'on connaît.

A treize ans de distance, le 24 mai 1884, M. Jules Ferry, pour donner à la démagogie la satisfaction qu'elle réclame, est monté à la tribune de la Chambre des députés et a demandé que l'on supprimât de la Constitution l'article qui prescrit des prières publiques, au début de chaque session.

M. Ferry raie Dieu. Il applique ainsi dans une de ses dispositions principales son fameux programme des destructions nécessaires.

L'athéisme reçoit ainsi une nouvelle consécration: sa consécration constitutionnelle.

Nous lisons dans l'Univers:

« M. Paul de Cassagnac a proposé l'autre jour d'organiser une série d'unions conservatrices en vue des élections générales. Nous avons enregistré cet appel, en indiquant les conditions auxquelles nous y pourrions répondre. Parmi les journaux interpellés, deux ou trois ont fait comme nous, et d'autres, sans dire absolument non, se sont bien gardés de dire oui.

» Au total, l'affaire ne marche pas. La Gazette de France veut l'union sous le drapeau royal; la Patrie la préférerait sous le drapeau impérial; le Moniteur redoute une contrefaçon du 16 mai et, tout en reconnaissant qu'il y a quelque chose à faire, ne se prononce pas; le Soleil se recueille; le Français marchera si l'on marche, mais ne paraît nullement pressé de se mettre en route; le Monde indique comme nous le terrain religieux et s'entendra volontiers avec la Gazette, le Moniteur et le Français, pour y planter le drapeau royal; le Gaulois a des intentions excellentes et des idées indéfinies; le Figaro oscille, c'est sa loi; le Constitutionnel, le Pays et le Petit Caporal, s'en tiennent à l'union conservatrice. Écartons, disent-ils, la question monarchique, sur laquelle nous ne pouvons nous accorder, et soyons seulement le parti de l'ordre.

» En attendant que nous soyons le parti de l'ordre, nous donnons un assez bel exemple de désordre et d'impuissance. Les journaux républicains le constatent avec une joie et un dédain bien légitimes. Il est certain que, si chaque groupe ou chaque journal s'obstine à vouloir l'union sous son drapeau politique, il n'y aura pas d'union. Non-seulement royalistes et impérialistes ne voteront pas ensemble, mais on aura beaucoup de peine à empêcher chacun des partis monarchiques de se diviser en deux groupes. Nous doutons très-fort, en effet, qu'on puisse faire marcher du même pas jérômistes et royalistes autoritaires. Quant à

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

III

Quelle fut ma vie après cette profonde douleur? Un mot peut la résumer: le découragement! Je passais de longues heures devant le bureau de mon père, feuilletant ses livres, reconstruisant sa pensée à l'aide de notes éparses, m'attendrisant devant sa bonté délicate, et je me demandais: — As-tu été digne d'un tel père? — Puis, je me rappelais sa dernière bénédiction, et l'amertume de mes larmes s'adoucisait. Cependant l'horizon me paraissait toujours bien sombre.

Dans la violence de mon chagrin, j'oubliais que ma vie commençait à peine, et que, si mon printemps était décoloré, je pouvais compter encore sur la chaleur de l'été, sur les doux et beaux rayons de l'automne.

Pour moi, comme pour tous, le temps accompli, avec fidélité, son œuvre d'apaisement.

Quand vint avril, l'espérance m'apparut en souffrant. Je l'avais à jamais crue morte cette plante

divine. Erreur profonde! Les racines en sont immortelles: à peine la douleur a-t-elle fauché les rameaux du céleste arbuste, que la sève se remet au travail, et bientôt le cœur le plus désolé voit renaitre un vert rameau.

Dieu est bon: il sait bien que l'homme ne pourrait vivre sans le secours de la divine espérance.

Un jour, j'étais donc à ma fenêtre, regardant les bourgeois éclater sous la brisa printanière, les abeilles bourdonner au-dessus des lilas. Le matin, une pluie douce et chaude avait mis un diadème de perles sur la corolle des fleurs, rafraîchi les gazons, répandu dans l'air une bienfaisante odeur de sève.

Geneviève gardait le cheveau sur la pelouse, et nos pigeons becquetaient, autour d'elle, le grain qu'elle leur avait jeté.

Ce calme de la nature plaisait à mon cœur convalescent; il me berçait en quelque sorte. De la pelouse mes yeux se reportaient sur les chênes de la forêt voisine; des chênes aux nuages... des nuages à l'infini; je me perdais dans un long rêve; je souriais presque à la vie.

Et pourtant, mon Dieu, dans ce moment même, le malheur, l'impitoyable créancier, était là, guettant encore à ma porte, mais, avec lui, venait aussi celui qui devait me consoler.

Tout à coup, au détour de l'allée, j'aperçus notre cher curé.

Je m'élançai à sa rencontre.

L'abbé Brémont s'était toujours montré excellent pour moi; je l'aimais de toute mon âme; je lui racontais tout ce qui me venait au cœur; en un mot, je pensais devant lui.

Dès son arrivée, il me serra la main; mais son visage était grave, triste, et je ne sais quelle crainte étrange me saisit soudain.

Mes yeux l'interrogèrent.

Et lui, comprenant cette muette demande:

— Mon pauvre enfant, Dieu veut sans doute connaître la mesure de ton courage; mais prie-le, il envoie toujours, à ceux qui l'invoquent, la force avec l'épreuve.

Je demeurai saisi.

— Qu'est-ce donc? m'écriai-je, oh! dites, dites, je vous en conjure.

Je repris avec amertume:

— Du reste, vous le pouvez sans crainte: les peines de cœur m'atteindraient seules désormais, et puisque Dieu m'a repris celui que j'aimais, qu'importe le reste!

— Oui, tu es raison. Que sont les soucis d'argent auprès des vraies douleurs? Je sais qu'ils effleureront à peine ton âme; et, cependant, Yves, ta position sera bien changée... bien difficile.

Un nuage passa sur les yeux du bon prêtre: il souffrait cruellement de me dévoiler une situation pénible; pourtant, il continua:

— Mon cher enfant, je me suis activement occupé du règlement de ta succession... J'espérais qu'il te resterait quelques ressources... Mais non... Ton pauvre père, ayant toujours foi dans le succès final, s'est laissé entraîner à de grandes dépenses. Tous vos biens sont grevés d'hypothèques. Vous devez de bien fortes sommes.

Et comme mon visage exprimait l'inquiétude:

— Tu pourras tout solder, reprit-il avec vivacité; mais, pour cela, mon cher Yves, il faudra te condamner à la pauvreté, il faudra tout vendre... même Beauchêne.

J'étais consterné. Jamais la possibilité d'une ruine complète ne s'était présentée à mon esprit; et, soudainement, elle se dressait devant moi, cette terrible ruine!

Dieu soit loué! Je sus la regarder en face, et je répondis d'une voix ferme:

— Eh bien! je ferai honneur à la signature de mon père; je ferai tout vendre... même Beauchêne! L'abbé Brémont m'attira vivement contre sa poitrine.

— Tu es un brave enfant, me dit-il; du reste, je n'ai jamais douté de toi.

Mon vieil ami passa la journée à Beauchêne, m'encourageant, me consolant.

C'était un prêtre selon le cœur de Dieu, une âme vraiment évangélique.

Fils d'une pauvre veuve, il avait reçu, pour tout

nous, si le programme de la royauté doit être celui du *Figaro* et du *Soleil*, il nous laissera froids.

Il faut donc chercher ailleurs les conditions de l'union. Où les trouver, sinon dans la défense des intérêts religieux? L'Eglise n'étant d'aucun parti offre le seul terrain où des hommes politiques divisés sur la question gouvernementale puissent s'unir sans sacrifier leurs espérances, sans abdiquer, sans s'exposer à être dupes. Ce n'est pas là une théorie, c'est un fait. Ou l'union se fera sur un programme de défense religieuse, ou il n'y aura pas d'union. Si, malgré le défaut d'accord préalable, on réussit à marcher ensemble le jour du vote, ce sera à l'état de cohue et non de force organisée et redoutable. La bataille sera perdue en même temps que livrée.

Mais, nous dira-t-on, s'unir uniquement pour la défense des intérêts religieux, ce serait tomber dans l'indifférence politique. Pas le moins du monde. Un programme où la liberté de l'Eglise a la première place peut et même doit comprendre tous les grands intérêts de l'ordre social. Les principes politiques y sont à leur rang. C'est, en outre, l'œuvre de combat indiquée par les exigences actuelles, puisque nous avons un gouvernement impie et persécuteur. Ne voit-on pas qu'on travaillera mieux pour M. le Comte de Paris, — s'il doit régner, — en jetant les bases d'un pouvoir chrétien, qu'en faisant figurer son nom dans quelque flaque de déclaration parlementaire et universitaire, par conséquent révolutionnaire?

Et puis, nous n'avons pas précisément l'embaras du choix. Le scrutin est chose pratique. On ne peut le gagner par des considérations générales des théories et des hypothèses: il faut lui donner le nombre. Certes, la loi du nombre n'est pas notre idéal; mais quand il s'agit de voter, nous la reconnaissons. Donc, nous demandons que l'union ait pour base des intérêts et des principes que la masse puisse comprendre et auxquels quiconque veut vraiment l'ordre, l'unité républicaine, puisse se rallier. Sinon on laissera le champ libre au régime actuel, et nous n'aurons plus qu'à attendre sur lui et ses pauvres ennemis la justice de Dieu.

Pour continuer à tenir nos lecteurs au courant des démêlés du prince Jérôme et de son fils, nous reproduisons les renseignements suivants que publie le *Matin*:

Pour les motifs sur lesquels nous n'avons pas à insister, le prince Jérôme Napoléon n'était pas opposé à l'idée de voir son fils quitter le rez-de-chaussée qu'il occupait rue Montaigne. Il n'a donc fait aucune objection à son départ, mais il est aujourd'hui fort irrité de voir que son fils ne veut pas faire le grand voyage qu'il l'avait invité à faire. Il aurait désiré que son fils partît dans les premiers jours de juin, pour les Etats-Unis. Il a insisté encore dans ce sens auprès de la princesse Mathilde, qui a une grande influence sur son neveu. Mais la résolution du prince Victor de rester à Paris est restée inébranlable.

héritage, un humble crucifix de bois; et, c'était là, devant l'image divine, devant l'image consolatrice des peines de la mère, que le fils avait compris la grandeur de l'apostolat.

Il avait répondu généreusement, de tout son cœur, à l'appel de Dieu. Son âme était assez grande pour aimer l'humanité tout entière, et faire sa joie la plus pure de la divine Charité.

Aussi, quelle sévérité pour lui-même, et quelle mansuétude pour les pécheurs!

Sa voix, généralement forte et vibrante, prenait, en leur parlant, des accents d'une douceur infinie; ses yeux bleus et profonds, en s'abaissant sur eux, étaient si bons, si tristes, si éloquents, qu'aussitôt ils remuaient le cœur le plus endurci; ses cheveux blancs, abondants et bouclés, lui formaient comme une auréole. Sa parole était sobre; mais toujours il puisait, dans son cœur, le mot qui rendait l'espérance.

Vers le soir, il me quitta, disant avec bonté:

— Ma maison sera toujours la tienne, ne l'oublie pas, mon enfant!

— Que vous êtes bon, m'écriai-je; oui, vous êtes bon comme était mon père, vous avez pitié des orphelins.

— Ne sont-ils pas les enfants de Dieu et du prêtre?

Puis il ajouta:

— Si le ciel nous refuse les joies de la famille,

On a cité des chiffres différents et contradictoires au sujet de la pension dont jouissait le prince Victor. Cette pension était de 4,000 francs par mois. Elle était faite par moitié par la princesse Clotilde et par le prince Napoléon. Nous apprenons que ce dernier supprime la part qu'il faisait à son fils, en présence de sa nouvelle situation de fortune.

Détail du plus haut comique: l'appartement que le prince Victor a arrêté dans la maison de la rue de Monceau, située au coin de la rue Vézelay, fait partie d'un immeuble dont M. Jules Grévy, Président de la République, est le propriétaire.

On annonce que M. Hérissou et Labuze, l'un ministre du commerce, l'autre sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, donneront leur démission le jour même du dépôt de la proposition de révision élaborée par le ministère dont ils font partie.

M. Hérissou et Labuze sont, en effet, partisans des pouvoirs illimités du Congrès, et ils ont sur ce point spécial contribué à renverser Gambetta le 26 janvier 1882.

LES BATAILLONS DE CHEMINS DE FER.

On annonce que le ministre de la guerre se propose de demander l'autorisation de confier l'exploitation d'un tronçon des chemins de fer de l'Etat au bataillon des chemins de fer. Il est bon de rappeler que la ligne de Berlin à Commersdorf a été construite par le régiment des chemins de fer allemands, et tous les agents qui, depuis 1875, participent à l'exploitation de cette voie, dont la longueur totale atteint 47 kilomètres, appartiennent à l'armée.

BLOCUS DE MADAGASCAR.

On télégraphie de Tamatave, via Aden, au *Standard*:

« L'amiral Miot, commandant en chef de l'expédition, est arrivé.

« L'amiral a notifié aux consuls que le blocus sera prochainement déclaré sur toute la côte.

« Les ports de Mahanoro, Ténérive et Vohémar seront ainsi fermés au commerce britannique.

« Toutes les communications entre Tananarive et les pays étrangers seront interrompues.

« Les Hovas sont toujours en force autour de Tamatave.

« Ils continuent à se maintenir strictement sur la défensive.

« On annonce que de nouveaux efforts de conciliation ont été tentés par eux.

« Les Français ont repoussé les propositions des Hovas. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 mai.

La Bourse a été aussi calme que possible, les nouvelles politiques ou financières manquant tota-

c'est pour que notre cœur, tout entier, appartienne aux malheureux.

Vers le milieu de l'été, toutes les créances de mon père furent soldées. Alors je pus regarder bien droit devant moi; car je ne devais rien à personne; mais l'argenterie était vendue; mais nos meubles, vieux souvenirs de famille, étaient vendus; mais Beauchêne était vendu... tout!... tout enfin!

Et tandis qu'un riche industriel, nommé M. Myrel, prenait possession du gentil castel, tandis qu'il abattait les arbres centenaires, et bâtitait une fabrique sur la cascade, je vins, comme un pauvre oiseau chassé du nid, me réfugier près du pasteur. Quel déchirement j'éprouvai quand je quittai Beauchêne.

Je marchais à pas lents, à côté de Geneviève, arrachant, avec angoisse, mon regard de chaque objet.

Voici la pelouse, avec ses médaillons de fleurs; voici la charaille au vert feuillage; voici encore la colline rose de bruyères, avec son aigrette de sapins aux nuances sombres.

Mon cœur battait avec violence, et m'appuyant au pied d'un chêne, je murmurai:

— Père, père, c'est mon enfance qui s'envole!... c'est le bonheur qui s'éloigne!

Et je voyais, à cette heure douloureuse, les riantes journées de mon adolescence.

(A suivre.)

Du CAMPFRANC.

lement. Londres est arrivé sans changement sur hier à 101 1/2.

Le marché de nos rentes est cependant de plus en plus ferme et les tendances à la hausse s'affirment de plus en plus.

Le 3 0/0 varie entre 78.62 et 78.72; l'amortissable cote 79.70, premier cours, et fermé à 79.75; le 4 1/2 oscille entre 107.70 et 107.75.

La Banque de France finit à 5,450 sans affaires. Le Crédit Foncier prouve sa sollicitude, il est recherché à 1,326.25.

Les Foncières et Communales sont au comptant très-demandées.

La Banque de Paris est fermée à 877.50.

La Banque d'Escompte échange à 535, le Comptoir d'Escompte fait 950.

Le Crédit Industriel s'inscrit sans variations à 675.

La Société Générale reste dans les mêmes cours à 475 ainsi que le Crédit Lyonnais peu recherché à 570.

Le Suez, dont la recette du transit est de 160,000 francs, est lourd à 2,106.25; on discute le résultat de l'assemblée, mais les acheteurs et les porteurs de titres se rassurent; ils savent que le résultat sera favorable.

L'Italien varie entre 96.35 et 96.47. La Banque Ottomane est délaissée à 656.25 et clôture sans affaires à 8.55.

L'Egypte sur laquelle on voit des cours plus élevés varie peu; on l'échange à 320.

Nord, 1,737.50; Lyon, 1,237.50; Orléans, 1,300; le Midi oscille entre 1,190 et 1,195.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

SAUMUR.

Le Conseil municipal tiendra ce soir sa première réunion pour le vote du budget additionnel de 1884 et nommer la commission du budget de 1885.

La séance commencera à 7 heures 1/2.

Nous croyons savoir que l'administration municipale songe à mettre le public plus à même de suivre ses séances, et fera disposer des sièges. Nous espérons que M. le Maire ne s'arrêtera pas en si bonne voie, et qu'il donnera des ordres pour que la presse soit commodément installée. Qu'il en reçoive d'avance l'expression de notre reconnaissance.

Les 4^e et 3^e bataillons du 435^e de ligne, se rendant au camp du Ruchard, sont arrivés hier matin à Saumur avec l'état-major.

L'excellente musique du régiment tient toujours à marquer son passage en notre ville en se faisant entendre dans le Square du théâtre.

Hier matin, dès l'arrivée du 435^e, M. Elfrigue, l'habile chef de musique qui fait les délices des Angevins, a disposé un programme séduisant qui n'a malheureusement pu être publié; son attrait eût réuni encore plus d'amateurs que de coutume, et beaucoup eussent préféré retarder leur dîner, au risque de faire mentir le proverbe: *Ventre affamé n'a pas d'oreilles*.

Après un allégo militaire qui sert toujours d'ouverture, on a entendu une polka et une valse pleines d'attraits. Les motifs de la valse étaient inspirés par les *Echos de la Touraine*, de F. Petit. La *Chanson des nids* trouvait bien sa place à cette époque où les petits oiseaux de nos jardins redissent de si gais refrains.

Vive Saumur! paroles d'un de nos compatriotes, lesquelles ont paru pour la première fois dans l'*Echo Saumurois*, devait naturellement soulever les plus chaleureux applaudissements et remplir d'allégresse le cœur des auditeurs.

C'est par une attention très-délicate que M. Elfrigue a placé ce morceau dans le programme de son concert, attention dont on doit lui savoir le meilleur gré.

Rappelons que cette polka fut chantée pour la première fois dans le Square du théâtre, le 26 juillet 1879, par la musique du 77^e de ligne, à la suite de *Vive l'Anjou!* devenu si populaire, et dont les paroles sont de M. A. Verrier, d'Angers.

Nabuchodonosor, de Verdi, a un instant distrait de la musique de danse. Comme morceau principal, il était difficile de mieux choisir, surtout quand on possède des solistes aussi distingués.

La petite valse *le Bengali*, écrite pour flûte par Sellenick, a été généralement goûtée. On eut dit qu'un petit pinson du Bengale s'était engagé comme soliste dans la musique du 435^e de ligne.

Puisque l'occasion nous est offerte de parler de la musique du 435^e, reproduisons les lignes suivantes publiées l'autre semaine par le *Petit Courrier* (d'Angers):

« Depuis quelque temps, les concerts ont recommencé au Jardin du Mail.

« En raison de l'absence momentanée du 2^e régiment d'artillerie-pontonnières, c'est la musique du 435^e qui depuis lors a toujours donné.

« Grâce au talent bien connu de son excellent chef, M. Elfrigue, la musique du 435^e est à bon droit réputée la meilleure d'Angers, ceci soit dit sans préjudice pour les autres.

« Au concert de dimanche dernier, on a couvert de légitimes applaudissements trois de ses solistes, la petite flûte et le premier piston, et tout spécialement, dans *Zacorenia Borgia*, M. Strady, première clarinette.

« On a fait à ce dernier une ovation justement méritée.

« Le jeu de cet artiste est, en effet, digne des plus grands éloges. Il possède une égalité de sons exceptionnelle, une exquise sonorité et une sûreté d'attaque merveilleuse. Il exécute les difficultés, comme en jouant. Les détachés et les coups de langue ont une précision, une netteté, une rapidité prodigieuses. C'est, en un mot, un véritable virtuose. »

Ce matin, toutes les troupes arrivées hier ont repris la route de Chinon. Aujourd'hui, la seconde portion du régiment est arrivée à 40 heures.

On dirait que les orages doivent nous éprouver cette année.

Pendant trois jours de suite, ils se sont manifestés avec assez d'intensité pour inspirer des craintes. Du côté de Montfort et de Doué, il y a eu quelque peu de grêle, mais en raison de la grande quantité d'eau qui tombait en même temps, elle n'aurait fait aucun mal.

MONTREUIL-BELLAY.

Un violent orage s'est tout à coup abattu dans la journée de vendredi dernier sur la ville de Montreuil-Bellay.

A une pluie diluvienne se mêlaient la grêle et les éclats du tonnerre.

La foudre est tombée en plusieurs endroits et plus particulièrement sur deux maisons.

Dans l'une nouvellement construite, appartenant à M. Bodet, propriétaire, la foudre s'est bornée à briser un chevron et à soulever les voliges de la toiture. Puis elle est allée se perdre dans le voisinage, près de quatre ouvriers qui s'étaient mis à l'abri et en ont été quittes pour la peur.

Dans l'autre maison habitée par M. Chanteau, cultivateur, ses effets ont été des plus funestes.

Après être tombé sur la toiture, le fluide a pénétré dans une chambre basse où se trouvaient réunis quatre enfants, dont le plus jeune fils de M. Chanteau, âgé d'une dizaine d'années.

Celui-ci est tombé à la renverse. Sa mère, qui se trouvait dans une chambre voisine, s'est empressée près de lui, plus morte que vive.

Son fils était sans connaissance et comme paralysé. Il portait plusieurs brûlures au ventre, aux jambes, et jusque sous la plante des pieds. Le pantalon était également brûlé. Les bras tombaient en loques. Par un de ces phénomènes habituels à la foudre, les clous qui retenaient les brides de ses sabots ont été arrachés.

M. le docteur Guillot, immédiatement appelé, ordonna d'énergiques frictions qui ramènerent peu à peu à la vie ce pauvre enfant. On espère qu'il s'en tirera grâce à sa jeunesse, bien que son état soit inquiétant.

Quant à son frère et aux deux autres petits camarades qui se trouvaient avec lui, ils n'ont éprouvé aucun mal.

UNE CURIEUSE AFFAIRE.

Sous ce titre à sensation, le *Petit Patriote de l'Ouest* a publié dans deux de ses derniers numéros un procès actuellement pendante devant la Cour d'Angers, qui est un épilogue à la laïcisation de l'Hospice de Montreuil-Bellay.

Ces articles sont signés Pandore. M^e Rivière, avocat du barreau de Tours, et M^e Fairé, père, d'Angers, occupaient la barre.

Le *Patriote* consacre deux longues colonnes à la plaidoirie de M^e Rivière.

Lorsque ce journal aura publié la réplique de M^e Fairé, — ce qu'il ne peut manquer de faire, pour que le public soit à même de

porter son jugement en connaissance de cause, — et que les débats seront clos, nous entendrons à notre tour le lecteur de cette affaire plus triste que curieuse, quoiqu'en dise notre confrère Pandore.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Le Ministre de la guerre a accordé à la Société, pour son concours de fin d'année, les prix suivants :

- Officiers :**
Un revolver, avec étui.
Troupe :
Un cor de chasse, épinglette en argent ;
Deux mentions honorables.
De son côté, la Ligue des Patriotes vient d'envoyer au président :
1 médaille en argent ;
54 médailles en bronze.

Compte rendu de la 17^e séance, à Terrefort, le 25 mai 1884.

Fusil Gras, à 400 mètres.

Tireurs	20
Balles tirées	120
Balles mises	47
Résultat	39.16 p. 0/0.

1^{er} prix : Une médaille bronze, avec diplôme.
M. Girard, Georges, soldat au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix : Une épingle-insigne en argent.
M. Girard, Auguste, brigadier de réserve au 3^e dragons.

3^e prix : Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.
M. Lamoureux, soldat au 70^e territorial d'infanterie.

Revolver 4873, à 20 mètres.

Tireurs	9
Balles tirées	54
Balles mises	28
Nombre de points	44
Résultat	54.85 0/0.

1^{er} prix : Une épingle-insigne en argent.
M. Puichaud, soldat au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix : Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.
M. Milon, sergent au 70^e régiment territorial d'infanterie.

Dimanche, 4^e juin 1884, 18^e séance au tir réduit, Stand des Récollets, de 9 heures à 11 heures du matin.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Maitard, à M. G. Guinebert, vient de gagner le prix de l'Erdré (4,000 fr.) aux courses de Nantes.

Élections de maires et d'adjoints.

Artannes. — Maire, François Boutin ; adjoint, Talvard, conservateurs.

Bagneux. — Maire, Chumeau, républicain modéré ; adjoint, Harrault-Sureau, conservateur.

Chacé. — Maire, Chasle, républicain modéré ; adjoint, Pierre Pasquier.

Dampierre. — Maire, Gilbert ; adjoint, Patural, républicains.

Montsoreau. — Maire, Lefé ; adjoint, Moreau, républicains.

Parnay. — Maire, Hardré ; adjoint, Eveillard, républicains.

Rou-Marson. — Maire, Auger ; adjoint, André Tournon, conservateurs.

Souzay. — Maire, Richomme ; adjoint, François Gasmault, républicains.

Varrains. — Maire, Mollay Denis, républicain ; adjoint, Touché, conservateur.

Verrie. — Maire, Ollivier ; adjoint, Razin, conservateurs.

Antoigné. — Maire, François Milon ; adjoint, Chevalier-Piloteau, républicains.

Brézé. — Maire, Voland, conservateur.

Brossay. — Maire, Pierre Faloux, conservateur ; adjoint, Piteau, républicain.

Cizay. — Maire, Guionis ; adjoint, Ballu, conservateurs.

Le Coudray-Macouard. — Maire, Foucher ; adjoint, Delage, conservateurs.

Courchamps. — Maire, Pierre Jamin ; adjoint, Chartry, conservateurs.

Epiéds. — Maire, Pommereau ; adjoint, Louis Merle, conservateurs.

Saint-Macaire-du-Bois. — Maire, Champion ; adjoint, Gourin, conservateurs.

Le Puy-Notre-Dame. — Maire, Guyard ; adjoint, Carré, conservateurs.

Le Vaudelnay-Rillé. — Maire, Marcheteau, conservateur ; adjoint, Goupil, républicain.

BOURGUEIL.

M. Le Jouteux, en prenant possession de ses fonctions de maire de la commune de Bourgueil, a prononcé quelques paroles que nous sommes heureux de reproduire, parce qu'elles sont l'expression des sentiments de tous les conservateurs qui sont entrés avec eux au Conseil municipal.

« Mes chers collègues,

« Avant de prendre possession de ce fauteuil, vous me permettez de vous remercier du témoignage de sympathie que vous venez de me donner en m'appelant à diriger vos travaux. Vous me permettrez également d'évoquer un souvenir filial et de croire que vos suffrages sont en partie la récompense du bien fait par ma famille dans ce pays.

« Les fonctions des maires, vous le savez, sont multiples et variées ; je m'inspirerai dans l'accomplissement de ma mission de vos vœux et de vos desirs.

« Ferme et résolu à me maintenir sur le terrain municipal, je m'efforcerai, dans mes rapports avec l'administration supérieure, de faire prévaloir les droits et de défendre les intérêts de notre cher et beau pays de Bourgueil.

« Les maires doivent être les serviteurs

du public, je me tiendrai constamment à la disposition de tous. Les affaires les plus minimes ont leur importance et sont dignes d'éveiller la sollicitude des magistrats municipaux. Je vous apporte un dévouement absolu, j'espère que votre concours ne me fera pas défaut.

« Mon administration sera toujours impartiale, conciliante, pleine de modération.

« Il est, mes chers collègues, une sphère élevée où peuvent se rencontrer tous les honnêtes gens ; nous n'aurons d'autre rivalité que celle du bien.

« Je serai certainement l'interprète de vos sentiments en adressant nos remerciements à notre vénérable doyen d'âge, qui a présidé, avec une ardeur juvénile, les longues et laborieuses opérations électorales des dimanches 4 et 11 mai derniers et vient d'ouvrir notre session de mai. »

On écrit de Gizeux, canton de Langeais, que toute cette commune est conservatrice ; sa municipalité l'est également. — Maire, M. Veillet, notaire ; adjoint, M. Sirotteau.

Ce qui donne une signification précise aux dernières élections, c'est la nomination, comme conseillers municipaux, du marquis de Contades et du comte de Bérard, qui non-seulement sont conservateurs, ce qui est bien, mais encore sont royalistes, ce qui est mieux.

L'AFFAIRE RAFFRAY. — INCIDENT A LA COUR D'ANGERS.

Lundi dernier, venait devant la Chambre des appels correctionnels, à la Cour, l'affaire de M. Raffray, maire d'Avrillé, appellant d'un jugement du tribunal de police correctionnelle, qui l'a condamné, le 3 mai dernier, en une amende de vingt-cinq francs, comme complice du sieur Bourdillon, — afficheur de la commune d'Avrillé, « par conséquent agent de l'autorité publique », — coupable d'avoir recouvert, dénaturé et rendu méconnaissable une affiche administrative.

« M. le conseiller Jeanvrot, dit le *Petit Courrier*, a exposé l'affaire dans un rapport aussi remarquable par sa clarté et sa précision que par son impartialité. Il a abordé toutes les questions franchement, loyalement, sans rien dissimuler de ce qu'elles pouvaient avoir de délicat ou même d'inquiétant pour la conscience du juge. »

La Cour avait à examiner les deux questions suivantes :

1^o L'afficheur de la commune d'Avrillé, auteur matériel du fait incriminé, doit-il être considéré comme un agent de l'autorité publique ? — Si cette qualité lui est reconnue, l'acte qu'on lui reproche constitue un délit, et le maire, sur l'ordre duquel il a agi, peut être poursuivi comme complice. — Dans le cas contraire, l'afficheur n'a commis qu'une simple contravention, passible d'une peine très-légère, et le maire échappe à toute répression pénale, parce que la complicité n'est pas punissable en matière de contravention ;

2^o A supposer que le maire ait été régu-

lièrement poursuivi, y a-t-il lieu de lui infliger une peine quelconque, alors qu'il n'existe dans la commune aucun emplacement spécialement réservé pour l'affichage des actes et documents administratifs (loi du 29 juillet 1884, art. 15 et 17) ?

La Cour devra dire si le tribunal ne s'est pas trompé sur l'un et l'autre point. Il importe notamment que l'on sache si l'afficheur d'une commune est agent de l'autorité publique, au même titre qu'un garde-champêtre ou qu'un commissaire de police, ou s'il n'est, au contraire, qu'un simple agent salarié, dépourvu de tout caractère officiel.

Au cours de l'audience, il s'est produit un incident caractéristique.

M^e Perrin, avocat de M. Raffray, a fait connaître que le jugement du tribunal était basé, en fait, sur une pièce introduite au dossier postérieurement à la clôture des débats, et ce qui est plus grave encore, à l'insu de la défense. La pièce contenait des renseignements administratifs sur l'afficheur de la commune d'Avrillé, et aurait été adressée par M. le préfet de Maine-et-Loire au procureur de la République.

M^e Perrin a protesté, sans cependant demander à la Cour d'annuler le jugement pour violation des droits de la défense.

La Cour a remis le prononcé de l'arrêt à la prochaine audience.

L'ÉTÉ DE 1884.

Au point de vue des troubles atmosphériques, l'été de 1884 nous paraît devoir affecter pour l'Europe occidentale la physionomie générale suivante :

Première quinzaine de juin : 6 jours beaux, 3 jours passables, 6 jours mauvais.

Deuxième quinzaine de juin : 40 jours beaux, 2 jours passables, 3 jours mauvais.

Première quinzaine de juillet : 8 jours beaux, 5 jours passables, 2 jours mauvais.

Deuxième quinzaine de juillet : 40 jours beaux, 4 jours passables, 5 jours mauvais.

Première quinzaine d'août : 6 jours beaux, 6 jours passables, 3 jours mauvais.

Deuxième quinzaine d'août : 9 jours beaux, 2 jours passables, 5 jours mauvais.

Première quinzaine de septembre : 7 jours beaux, 2 jours passables, 3 jours mauvais.

Deuxième quinzaine de septembre : 6 jours beaux, 6 jours passables, 6 jours mauvais.

Première quinzaine d'octobre : 6 jours beaux, 3 jours passables, 6 jours mauvais.

Deuxième quinzaine d'octobre : 7 jours beaux, 4 jours passables, 5 jours mauvais.

Par suite du passage de Jupiter par la longitude de 135°, il est probable que les trois mois qui s'étendent du 15 juillet au 14 octobre seront marqués par les plus graves perturbations météorologiques, notamment par de violents orages et des convulsions souterraines analogues à celles de l'été dernier. Voici la liste des époques qui paraissent les plus à craindre : 18 juillet, 12 août, 1^{er} et 11 septembre, 8 et 15 octobre.

Le 4^e septembre semble devoir être l'époque de la plus grande perturbation.

Publications de mariage.

Adolphe Guibert, comptable, et Marie-Éléonore Raizin, sans profession, tous deux de Saumur.

Armand - Louis - Auguste Maurice, jardinier, et Rose-Françoise-Constance Sorin, tous deux de Saumur.

Maximilien-Auguste Thériot, vannier (veuf), et Félicité-Élisabeth Gauthier, sans profession, tous deux de Saumur.

Sous ce titre : *Ce que les maîtres et les domestiques doivent savoir* (1), M^{lle} E. Dufaux de la Joncière vient de publier chez MM. Garnier frères éditeurs à Paris, un volume que nous croyons digne d'attirer l'attention de nos lecteurs. Cet ouvrage est divisé en deux livres : le premier traite des devoirs des maîtres envers les domestiques ; le second, des devoirs des domestiques envers les maîtres. Chacun de ces livres se divise lui-même en deux parties : les considérations morales et les considérations matérielles. M^{lle} E. Dufaux ne se contente point de rapporter et de commenter les prescriptions de la loi, elle consacre une large part aux usages établis, et ses considérations morales sont des plus instructives et des plus intéressantes. Nous sommes convaincu que cette publication sera un nouveau succès à ajouter à celui obtenu récemment par le *Savoir-vivre*, ouvrage publié par M^{lle} Dufaux, chez les mêmes éditeurs.

(1) Un vol. in-18, 3 fr.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN ÉPISODE DE LA GUERRE

NOUVELLE.

(Suite et fin.)

VI

À la lueur blafarde de la lune, les charrettes et les civières rentraient dans le village.

Les paysans, leur pioche sur l'épaule, marchaient derrière le convoi des blessés, tout frissonnants encore de la lugubre besogne qu'ils venaient de faire.

Dans la mairie, transformée à la hâte en ambulance, M. Barberot, blême et tremblant, recevait les ordres du commandant prussien, qui exigeait du linge, des matelas, de la charpie, des couvertures, et ne parlait plus de rien payer.

Du reste, la question d'argent ne le préoccupait pas à cette heure : il avait le cœur serré, et il lui semblait toujours entendre les paroles qu'il avait saisies en passant près du groupe des prison-

niers :
— Des hommes qui mouraient de faim, comment pouvaient-ils se défendre ?

Et puis, à vrai dire, il n'avait plus guère la tête à lui.

Le cortège était arrivé ; les blessés descendaient des charrettes ; ceux qui ne pouvaient se soutenir étaient apportés sur des civières et couchés sur des matelas, où les chirurgiens visitaient leurs plaies.

Côte à côte on coucha, du côté de la salle où l'on rangeait les blessés français, le vieux caporal du 36^e et le jeune homme qu'on appelait le Parisien.

Celui-ci, le front ouvert d'un coup de sabre, un bras brisé, son uniforme criblé de trous sanglants, ne respirait plus qu'à peine.

Le vieux caporal le regardait tristement, presque tendrement ; il repoussa le chirurgien qui voulait s'occuper de lui.

— Le petit d'abord, dit-il en désignant son voisin ; il est plus pressé que moi. Un brave ! ça serait dommage si...

Un cri terrible l'interrompit. M. Barberot arrivait près d'eux.

— Jacques ! mon fils ! cria-t-il en tombant à genoux.

— C'est ça ton père ? le maire de Saint-Félix ? ce vieux gueux-là ? dit avec rage le caporal au jeune homme.

Puis, se calmant, il ajouta d'une voix radoucie :

— Pauvre garçon ! tu méritais un autre père que ça !

La pâleur du blessé s'effaça sous la rougeur de la honte.

Soulevant péniblement une main, il fit un geste comme pour repousser son père ; puis il ferma les yeux, murmura d'une voix faible : — Pauvre France ! et laissa retomber sa main.

Le chirurgien se pencha sur lui :
— En voilà un qu'on peut enlever ! dit-il aux ambulanciers.

Si vous passez par le village de Saint-Félix, n'y cherchez pas M. Barberot ; il n'est plus maire de Saint-Félix, il n'y demeure même plus : il habite une maison de fous.

(Magasin pittoresque.) M^{me} J. COLOMBE.

— Savez-vous, demandait Offenbach, avec son petit accent alsacien, quelle différence il y a entre la mer et une église ?

Tous à la fois :
— Non.
— Eh bien, c'est que dans la mer il y a beaucoup d'eau et que, dans l'église, il y a un peu d'eau !

CHEMIN DE FER DE VALENCE A LIRIA

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
au capital de 1,800,000 francs

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Le Général Augustin de Burgos, président, directeur général au Ministère de la Guerre ou Espagne, Président.
J. Vorbruggho, propriétaire.
G. Bauwens, entrepreneur de travaux publics.
E. Gehemiaux, propriétaire.
Rafael Alard, député aux Cortes.
Enrique de Villaroya, député aux Cortes.
Thibaudou, ingénieur.

EXPOSÉ
Le chemin de fer de Valence à Liria d'une longueur de 30 kilomètres, forme la première section d'une grande ligne, qui, se dirigeant du Sud-Est vers le Nord de l'Espagne, mettra la Méditerranée en communication directe avec l'Océan, en partant de Valence et en se dirigeant vers Liria, Sagorbe, Turis, Yacatada, etc.
La ligne sera ouverte à l'exploitation au mois de Septembre prochain. Le coût total de l'entreprise s'élève à fr. 3,000,000 soit 120,000 fr. seulement le kilomètre, matériel fixe et roulant compris.
Le produit net de l'exploitation est évalué à fr. 450,000 Le service des obligations exige une annuité de 165,000 Il restera à distribuer aux actionnaires... 285,000 Dans ces conditions, avec une marge aussi considérable l'obligation de Valence à Liria est un placement de premier ordre et doit être assimilée aux obligations des grandes lignes telles que celles de Saragosse, du Nord de l'Espagne, des Andalous, etc.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 5,400 Obligations de 300 Fr. 5 0/0

Rapportant un intérêt annuel de 15 francs, net de tous impôts présents ou à venir, payable les 15 janvier et 15 juillet, et amortissables à 800 francs en 37 années à partir de 1885.
Prix d'émission : **270 FRANCS**, payables :
En souscrivant... Fr. 100
A la répartition... 50 Fr. 270
Le 15 juillet 1884... 20
Moins le coupon échéant le 15 juillet 1884 7 50
Net à verser... Fr. 262 50
Une bonification de fr. 450 est accordée aux personnes qui se libèrent de suite. Le revenu net ressort ainsi à 5.91 O/O, non comprise la prime de remboursement.

ON SOUSCRIT LES Jeudi 29 & Vendredi 30 Mai et dès à présent par correspondance, A PARIS

à la BANQUE FRANÇAISE & BELGE
30, rue Saint-Georges, 30
Chez MM. DERENNE & Co, Banquiers
51, rue de Provence, 51
En PROVINCE et à l'ÉTRANGER
Chez les Banquiers & Agents de change leurs correspondants
Un droit de préférence est accordé aux souscripteurs d'obligations libérées.
La copie officielle sera demandée à Paris, Bruxelles et Madrid.

Marché de Saumur du 24 Mai

Blé semence (Ph.)	—	Huile de noix	50	130	—
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	18	Graine trèfle	50	—	—
Froment (Ph.)	77	— lin	70	—	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge	65	Luzerne	780	70	—
Avoine h. bar.	50	—	780	50	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	—	—	—	—
Farine, culas	157	—	—	—	—

COURS DES VINS. BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à	»
Id. 1883, 2 ^e	100 à	»
Ordin., env. de Saumur 1883, 1 ^{er}	100 à	»
Id. 1883, 2 ^e	85 à	»
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er}	100 à	»
Id. 1883, 2 ^e	85 à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{er}	90 à	»
Id. 1883, 2 ^e	80 à	»
La Vienne, 1883	60 à	95

NOUVEAUX (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1883	140 à	»
Id. 1883	»	»
Champigny, 1883	1 ^{er} qualité 200 à	»
Id. 1883, 2 ^e	170 à	»
Id. 1883	1 ^{er} id.	»
Id. 1883	2 ^e id.	»
Varrains, 1883	120 à	»
Varrains, 1883	»	»
Bourgueil, 1883	1 ^{er} qualité 150 à	»
Id. 1883	2 ^e id.	100 à
Id. 1883	1 ^{er} id.	»
Id. 1883	2 ^e id.	»
Restigné 1883	140 à	»
Id. 1883	135 à	»
Chlnon, 1883	1 ^{er} id.	130 à
Id. 1883	2 ^e id.	»
Id. 1883	1 ^{er} id.	»
Id. 1883	2 ^e id.	»

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines,

pendant un an, pour 8 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 163. Traité de paix avec la Chine. Les fonctionnaires de Waldock. L'enseignement des élections municipales. Projet de statues. Une nouvelle variété de maire. Le conseiller-concierge.

Les récentes élections municipales, dans lesquelles nos amis ont triomphé sur un grand nombre de points, indiquent clairement que, plus nous allons, plus le triomphe des honnêtes gens se rapproche. Mais il ne faut rien négliger pour profiter de ce triomphe qui rendra le bonheur et la paix aux consciences opprimées. Mettons tout en œuvre pour préparer l'avènement de la Monarchie qui, seule, sauvera la France. Parmi les meilleurs moyens à employer, on peut placer en première ligne la propagande des bons écrits. C'est à ce titre que nous recommandons la vaillante Lanterne d'Arlequin, qui dépense toutes les semaines tant d'esprit et de courage au service de toutes les bonnes œuvres. Avis à nos amis.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.
Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-

pendre causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents et de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois commandés.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.
4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

L'ART NATIONAL. Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLAUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Académie de Médecine de Paris
OREZZA
Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est son rival dans le traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Suivant acte reçu par M^e LECOMTE, notaire à Brézé, le 7 mai 1884, M. et M^{me} Fonteny-Rohard ont vendu à M^{me} Marie Guichard, le fonds de commerce de **mercerie, rouennerie et épicerie** qu'ils faisaient valoir à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dives.
Les oppositions seront reçues en l'étude dudit M^e LECOMTE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUFY, ALPHONSE.
Les créanciers de la faillite du sieur Dufy, Alphonse, ancien chapelier à Saumur, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de commerce, à se présenter le vendredi 30 mai 1884, à 10 heures du matin, en la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non excusabilité du failli.
Le Greffier,
(396) GAUTIER.

FAILLITE L. TRILLON, MEUNIER ET Co.

VENTE MOBILIÈRE
Aux enchères publiques.
On prévient le public que dimanche prochain 1^{er} juin, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, aux Rosiers, au domicile de M. L. Trillon,
Il sera procédé, par le ministère de M^e F.-H. RENIER, huissier à Gennes-les-Rosiers,
A la vente par adjudication aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers personnels de M. Léopold Trillon, à la requête de M. Doussain, syndic de la faillite L. Trillon, Meunier et Co.
On vendra notamment :
Meublier de salle à manger, salon et chambres à coucher, bijoux, bracelets, montres d'hommes et femmes, vêtements, linge, un fusil Lefauchaux, vins, liqueurs, batterie de cuisine, vaisselle et quantité de très-bons objets.
On paiera comptant, plus dix pour cent. (397)

A VENDRE D'OCCASION, UNE BONNE CALÈCHE
S'adresser au bureau du journal.

A GÉDER

Pour entrer de suite en jouissance,

Maison de Commerce

DE

GRAINES ET CULTURES DE GRAINES

Située aux Rosiers-sur-Loire.

Chiffre d'affaires : 500,000 à 600,000 francs par an.

Marchandises, Cultures, Matériel et Clientèle à l'estimation.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Trillon, Meunier et Co, à Saumur, et, pour visiter, aux Rosiers, où un employé spécial sera à la disposition des intéressés. (382)

CHANGEMENT DE DOMICILE

L. CAVELIER, graveur, à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4. (371)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AUX ÉLÉGANTS

CHRETIENNE MODÈLE

M. MONTEL

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.
La maison se charge des

RÉPARATIONS.

NÉURALGIES-MIGRAINES

Soulagement immédiat et guérison assurée par les **PILULES au GELSEMIUM** du Docteur G. FOURNIER
Prix de l'étui : 3 francs.
Exiger sur chaque étui la Signature
DÉTAIL : 6, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris
GRAND : 92, Place de la Madeleine, PARIS

A VENDRE

Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.
S'adresser à M. Raoul FRIENOUX, place du Roi-René. (372)

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,
Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.
Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,
BEAU ET VASTE
MAGASIN
Rue du Port-Cigogne.
S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

UN HOMME

désire trouver une place comme **domestique-jardinier** ou comme **garde particulier**.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE

demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari, cocher, comme **valet de chambre** ou **jardinier**, et la femme, cuisinière, comme **femme de chambre** ou **bonne d'enfants**.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

pour la Saint-Jean prochaine, un **garçon de magasin** muni de très-bonnes références.
S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

UNE COUTURIÈRE

pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.
S'adresser, 6, rue du Temple.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un **jeune homme** sachant bien écrire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.
Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2^e, deux chambres à coucher, au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.
S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Grande-Rue, 23
Actuellement occupée.
S'adresser à M^{me} Ollivier DE LALRU, ou à M^e DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouette, n° 5.
S'adresser à M^e AUROYER, notaire, ou à M. GROSOURDY, à Fontevault.

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Préché, 4.
Comprenant : Huit appartements, cour, cave, écurie et remise.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

CIDRE EXQUIS

20 fr. ; pur jus, 35 fr.
MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
par par
Fr. par mois mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE